

GRAND CONSEIL

Question Gabriel Kolly

2015-CE-155

Exploitations agricoles en difficulté : quelle stratégie ?

DIAF

22.05.2015

La politique agricole de ces dernières années a mis de plus en plus d'exploitations agricoles en difficulté. La loi sur l'agriculture du canton de Fribourg précise, à son article 39, que la Direction de l'agriculture met en place une aide aux exploitations paysannes en difficulté. La détresse de certains chefs d'exploitation les enferme dans une solitude indéniable. Il en résulte qu'il est difficile de déceler les cas qui peuvent être les plus problématiques.

En conséquence, je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour sa réponse aux questions suivantes.

1. Quelle est la structure mise en place actuellement par la Direction pour venir en aide aux exploitations agricoles en difficulté ?
2. Quel est le nombre de dossiers traités ces trois dernières années ?
3. Lors d'intervention auprès des exploitations en difficulté, quel est le type d'intervention (agricole, familial, financier, etc.) ?
4. Lors des multiples contrôles dans les exploitations agricoles fribourgeoises, les contrôleurs ont-ils la possibilité de prévenir anonymement la structure mise en place par la Direction, en cas de problème particulier ?

(Sig.) Gabriel Kolly, député